

directement des coopératives de raffinage de Regina et une quinzaine de camions-citernes traversent la frontière chaque jour.

Je voudrais que tout le monde sache comment le gouvernement traite les agriculteurs et les autres Canadiens. Les libéraux ne tarissent pas de promesses. Dans le domaine de l'agriculture, le gouvernement libéral nous a fait ce type de promesse à maintes reprises. J'ai été candidat aux élections deux fois dans la circonscription d'Assiniboia. Bien avant que je me lance en politique, les libéraux promettaient de supprimer l'impôt sur les gains en capital. Ils font un peu ici et là, mais ils ne se soucient jamais des agriculteurs.

Le gouvernement avait bel et bien promis d'affecter 16 milliards de dollars à l'expansion et à la modernisation des transports. Qu'avons-nous obtenu? Dans ma circonscription, nous n'avons reçu qu'une lettre disant qu'un autre embranchement sera abandonné entre Big Beaver et Coronach. Nous entendons dire que des cheminots sont licenciés. La somme que le gouvernement devait affecter à cette fin entre 1976 et 1992 est passée de 16 milliards à 12 milliards de dollars. Le gouvernement continue à promettre aux citoyens qu'il va doubler les voies et les moderniser.

Vous allez entendre toutes sortes de promesses au cours des prochains mois, monsieur le Président. Ils feront des promesses à propos de l'impôt sur les gains en capital. Je demande aux Canadiens et aux députés de bien réfléchir et de penser à la taxe de 18c. sur l'essence lorsqu'ils entendront certaines de ces promesses. De toute évidence, ces promesses ne sont pas faites pour être tenues quand il s'agit de l'agriculture ou des agriculteurs. Il n'y a qu'à observer les candidats à la direction du parti et la voie qu'ils empruntent. Comment le chef d'un pays peut-il défendre les intérêts supérieurs des agriculteurs quand ses directives viennent d'ailleurs, d'un contexte différent?

Je ne veux pas parler beaucoup plus longtemps, monsieur le Président, car d'autres députés de l'Ouest aimeraient beaucoup prendre la parole sur le projet de loi tendant à modifier la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, lequel omet toutefois un point très important. Nous appuyons le projet de loi et voulons certes qu'il soit adopté au plus tôt. Nous sommes heureux que les agriculteurs puissent enfin recevoir de l'argent, même si les libéraux cherchent ainsi à gagner des appuis politiques. Toutefois, le projet de loi ne parle pas du montant des paiements. Depuis des mois, nous demandons au gouvernement d'accorder un versement rétroactif aux agriculteurs, ce qui relèverait le niveau des paiements.

Hier, des agriculteurs de l'Alberta et de la Saskatchewan sont venus à mon bureau. Ils m'ont dit qu'ils étaient en passe de faire faillite, qu'ils connaissaient les pires problèmes de liquidités qu'ils ont jamais connus de leur vie dans les Prairies. La situation est comparable à celle des années 1930, lorsque les agriculteurs ont été acculés à la faillite. Ils ont perdu leur exploitation parce qu'ils ne pouvaient plus assumer leurs obligations financières. On a bien arrêté un programme pour leur venir en aide, mais on ne s'en est pas servi quand ils en avaient le plus besoin. C'est une grave négligence de la part du gouvernement. Il faudrait augmenter les paiements de beaucoup.

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

Si le gouvernement effectue les paiements de stabilisation selon les critères qu'il a annoncés, il ne rembourse qu'une partie de l'argent que les agriculteurs ont versé. Il faudrait que le gouvernement verse sa quote-part au régime maintenant. Le ministre de l'Agriculture nous dit que c'est \$2 pour \$1. C'est une autre promesse libérale. C'est à peine si on rembourse une mince partie de l'argent que les agriculteurs ont versé. En principe, le gouvernement devrait déboursier \$2 pour chaque \$1 que les agriculteurs ont versé. Mais ce n'est pas le cas, monsieur le Président. Ce n'est pas ce qui se passe.

En terminant, monsieur le Président, il faudrait voir ce qu'on pourrait faire pour remplacer un programme qui n'aurait pas été mauvais si le gouvernement avait accordé la priorité aux choses les plus importantes. Monsieur le Président, il n'y a qu'un seul remède possible. Notre gouvernement se fait vieux, il est fatigué. Et quelqu'un me disait justement qu'on avait beau peindre et repeindre une vieille voiture, elle n'en fonctionnerait pas mieux pour autant, à moins d'en changer toute la mécanique. J'estime donc que pour l'avenir de l'agriculture, pour le plus grand bien des intéressés dans tout le pays, il faut que les Canadiens élisent le parti conservateur qui aura un représentant des milieux agricoles et un chef qui comprendra vraiment les problèmes des agriculteurs et qui sera déterminé à faire progresser notre pays. Nous aurons, alors un Canada prospère grâce aux agriculteurs, un Canada qui répondra aux aspirations de tous les Canadiens.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je m'empresse de parler aujourd'hui du projet de loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Je suis heureux également que le ministre, absent en ce moment, ait proposé une modification qui permettra d'effectuer immédiatement un paiement en vertu du programme de stabilisation.

● (1320)

Toutefois, je voudrais parler de l'objet de la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, de ce qu'elle fait et ne fait pas. Comparons tout d'abord la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, qui est rigide, avec la loi sur la stabilisation des prix agricoles, beaucoup plus souple. Prenons trois exemples qui révèlent comment la souplesse de la loi sur la stabilisation des prix agricoles a permis aux agriculteurs de recevoir l'aide dont ils ont besoin beaucoup plus rapidement qu'aux termes de la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest qui n'a autorisé aucun paiement depuis cinq ans.

Le 21 décembre 1981, aux termes de la loi sur la stabilisation des prix agricoles, des paiements s'élevant à 66.8 millions de dollars étaient effectués à l'égard de huit produits. Quant au blé d'hiver en Ontario, qui relève de la loi sur la stabilisation des prix agricoles, une modification a été apportée à la loi dans l'espace de quelques semaines à cause d'une situation critique attribuable à la vomitoxine. Il s'ensuit que les paiements de 90 p. 100 autorisés par la loi sont passés à 100 p. 100 dans un très bref délai. Nous avons été incapables d'obtenir un paiement dans le cas du programme de stabilisation de l'Ouest et encore bien moins une majoration appréciable.